

CFTC : genèse d'une crise

Après un congrès particulièrement houleux, Alain Deleu a été réélu à la tête de la CFTC ; la nouvelle direction a évincé les opposants.

L'avenir nous dira comment l'extrême droite et les milieux intégristes chercheront à profiter de cette crise, ouverte il y a plus d'un an.

Dans le dernier numéro d'ISA, nous avons commencé à rendre compte du dossier consacré par le magazine Goliath de juillet/août 1999 à la CFTC sous le titre : « CFTC : vers un nouveau schisme ? ». Une partie de ce dossier évoque la crise interne à la confédération chrétienne, qui permet de mieux comprendre le déroulement du congrès de novembre.

La naissance d'une opposition structurée fait suite à l'échec de la C.F.T.C. aux élections prud'homales de décembre 1997. Avec 7,5 % des suffrages, la confédération enregistre un recul de 100 000 voix et perd le tiers de ses conseillers prud'homaux, notamment au profit de la C.F.D.T., éternelle concurrente.

Le recentrage de cette dernière vers un syndicalisme de négociation semble repousser loin vers la droite la centrale chrétienne. Syndicalisme d'abord, fondé en février 1998, critique la "dérive autoritaire et cléricale" de la direction, ainsi que son "absence de véritable stratégie syndicale", demandant une orientation plus ferme que la recherche du compromis ainsi qu'une restructuration générale. Roger-Pol Cottureau (secrétaire général de l'Union des cadres) se fend d'une "Lettre ouverte aux esprits fermés". Parallèlement se met en place une structure oppositionnelle.

Pourtant, Syndicalisme d'abord s'auto-dissout en septembre 1998, par "souci d'apaisement" en vue du congrès confédéral tenu à Dijon du 17 au 20 novembre 1999.

La contestation repart cependant dès janvier 1999, de façon incendiaire : Christophe Devaivre accuse dans Mag 14 la confédération de "se re-

Rencontre ISA

le 26 février 2000

« L'école face à l'extrême droite »

Après les rencontres de 1997 et de 1998, nous préparons une nouvelle journée sur le thème de l'école. Nous y aborderons différents thèmes : la présence d'élus FN et MN dans les institutions scolaires et universitaires, les tentatives d'infiltration et d'implantation chez les étudiants et les parents d'élèves, ou encore l'offensive négationniste dans les universités, mais aussi le racisme et les discriminations à l'école.

Cette rencontre doit permettre à des syndicalistes enseignants, étudiants, militants parents d'élèves d'échanger analyses et expériences.

N'hésitez pas à nous contacter !

croqueviller frileusement dans une attitude monolithique de crevards"... L'objet en est la restructuration des fédérations, projetée dès 1993, dont le nombre total doit être ramené de 32 à 17, notamment au détriment de la Fectam (Fédération des employés, cadres, techniciens et agents de maîtrise) destinée à être fondue dans la C.S.F.V. (Fédération Commerce-Force de vente-Service, congrès fondateur en mai 1999).

La Fectam est le fer de lance de l'opposition, qui regroupe aussi les fédérations de l'aviation civile (Fnac), des mineurs, de l'agriculture et de l'E.D.F.-G.D.F., et partiellement les cheminots. Ses responsables accusent l'équipe confédérale de se servir de cette restructuration pour "accroître leur contrôle sur les syndicats" et "dissoudre sans concertation les fédérations qui les déran-

Sommaire

- P.1 Le congrès de la CFTC
- P.2 Galtier refait surface. Dossier DPS
- P.4 Congrès de SUD PTT
Contact, abonnement

gent" (Le Monde du 22 février 1999) "dans une logique de purge un peu stalinienne" (Le Monde, 27 février 1999). De fait, le 25 février, Jean-Paul Probst, vice-président de la Fectam, est démis de tous ses mandats de représentation extérieure. Le 24 juin, la Fectam porte l'affaire devant le tribunal de grande instance de Paris, après avoir déposé le sigle "C.F.T.C." et le slogan "La vie à défendre" à l'I.N.P.I.

Si l'affaire du 25 février est d'importance, c'est parce qu'elle contraint J.-P. Probst à démissionner de la présidence de la Caisse nationale d'allocations familiales (chasse gardée de la C.F.T.C. depuis sa création en 1967). Le 11 mai, il cède sa place, au terme d'une élection houleuse (Voir ISA n° 10 et 11 de mai et juin 1999), à Nicole Prud'homme (vice-présidente de la C.F.T.C., dans laquelle elle est entrée en 1971).

Une Nicole Prud'homme à la tête d'un organisme chargé, entre autres, d'orienter les investissements collectifs en matière de politique familiale nous ramène à la vision originelle de la C.F.T.C..

La défense de la famille reste un cheval de bataille du syndicat ("La vie à défendre"). En novembre 1995, la C.F.T.C. s'était opposée à sa manière au plan de réforme de la sécurité sociale. Un an plus tard, Alain Deleu défend la conférence nationale sur la famille, réunie à l'instigation du gouvernement Juppé. Enfin, plusieurs unions départementales de la C.F.T.C. participent à la manifestation du 11 octobre 1997 contre le plafonnement des allocations familiales prévu par le gouvernement Jospin, nullement gênées par la présence des (très) conservatrices Famille de France et A.F.C. (Associations familiales catholiques), et, plus grave, du Front national lui-même.

Un secrétaire général adjoint au CV bien « rempli »...

L'Humanité du 17.11.99 nous rappelle une partie du passé de Bernard Vivier, secrétaire général adjoint de la CFTC, chargé de l'action revendicative (sic !).

Bernard Vivier a été candidat aux élections législatives de 1978 ; alors appelé du contingent, il avait, pour financer sa campagne, « trouvé de l'argent auprès d'un certain M. Le Pen ». Il était alors candidat suppléant de Francis Bergeron, ami de Jean-Pierre Stirbois et collaborateur de Présent.

Journaliste, B. Vivier était candidat lors des élections professionnelles en 1997 sur la liste CFTC où figuraient aussi Claire Chazal, Philippe Alexandre, et François Foucart.

Enfin, B. Vivier dirige l'Institut supérieur du travail, issu de l'Institut d'histoire sociale du collaborateur Georges Albertini, proche de Marcel Déat et reconverti dans la lutte antisyndicale.

Galtier refait surface

Charles Galtier, on s'en souvient, avait organisé en 1997 une conférence de Bernard Anthony, alors député européen du Fn, dans la maison des syndicats de Montpellier.

Démis de ses fonctions de secrétaire départemental par la confédération CFTC, C. Galtier avait porté plainte.

Dans Midi Libre du 29.11.1999, on apprend que « la Cour d'appel de Paris a rendu son arrêt sur le dossier, le 24 novembre dernier, et constate la nullité des sanctions disciplinaires prononcées contre M. Galtier, condamnant la CFTC à lui payer 1 F de dommages et intérêts ».

Le journaliste ajoute : « Lui (C. Galtier, ndlr), (toujours au Fn), est ravi et veut même reprendre du service, promettant la tenue rapide d'un congrès départemental du syndicat ! ».

Du côté confédéral, pour le moment, pas de commentaire, nous aurons sans doute encore, hélas, à reparler de ce personnage.

DPS : le serpent de mer de la dissolution

Clémenceau disait que les commissions d'enquête parlementaires servaient à enterrer les affaires gênantes ... Le rapport d'enquête « Le DPS service d'ordre du Front National ou garde prétoirienne ? » publié le 26 mai 1999 par l'Assemblée Nationale ne déroge pas à cette règle . Sa lecture est pourtant d'un grand intérêt et notamment les auditions des syndicalistes policiers (voir ci-dessous). L'ironie de l'histoire fait que l'un de ceux-ci , Jean-Louis Arajol, s'est reconverti en candidat du RPF de Pasqua et de Villiers à l'élection législative partielle du 20° arrondissement de Paris de ces dernières semaines, axant toute sa campagne sur « l'insécurité » « la violence » et « la drogue », reprenant ainsi à son compte le fonds de commerce des deux partis fascistes... avec l'espoir de récupérer ainsi une grande partie de leurs électeurs.

En 1997, après la grande manifestation antifasciste de Strasbourg, des syndicalistes, des militants antifascistes et des hommes politiques de gauche réclament la dissolution du service d'ordre du Front National : le Département Protection et Sécurité, le D.P.S..

A la tête de cette revendication, Jean-Louis Arajol, alors Secrétaire Général de la Centrale Unitaire de la Police (CUP-CGP), Thierry Meysan du réseau Voltaire, Yvon Castel de la Fédération Autonome des Syndicats de Police (FASP), Richard Gerbaudi d'Initiative Républicaine, Mou-

loud Aounit du M.R.A.P. ; s'y associent une soixantaine d'élus de la majorité dont Jean-Michel Baylet du Parti Radical, ainsi que François Hollande, Jean-luc Mélançon et Catherine Trautman du Parti Socialiste, cette dernière qualifiant la dissolution de la milice FN d'« évidence politique ».

Le D.P.S. incarne l'exemple même de la formation paramilitaire visée par la fameuse loi de janvier 36 ; celle-ci stipule la dissolution de toutes associations ou groupements de fait qui présenteraient par leur forme et leur organisation militaire, le caractère de groupes de combat ou de milice privées ; or, d'après l'article 431 du nouveau code pénal, constitue un groupe de combat tout groupement de personnes détenant ou ayant accès à des armes, doté d'une organisation hiérarchisée et susceptible de troubler l'ordre public.

Fort de 2000 ou 3000 personnes, recrutées parmi les militants, les sympathisants, mais aussi parmi les marginaux, le DPS compte beaucoup de bérets rouges ou verts, d'anciens légionnaires, militaires et policiers rompus aux techniques du combat rapproché. Organisé par d'anciens officiers - Jean Fort, capitaine de réserve, puis Bernard Courcelle, ex-capitaine de parachutistes, et chef du D.P.S. jusqu'à janvier 99 - le service d'ordre du Front National est structuré sur le modèle de l'armée : on y retrouve hiérarchie, uniformes, marques distinctives indiquant les grades, décorations...

Les combattants de cette petite légion s'exercent dans des clubs de tir ou dans des camps d'entraînement, notamment dans l'Essonne, près d'Etampes et de Rambouillet. Comme on a pu le constater à l'occasion de divers incidents, ils disposent de tout un armement : fusils à pompe, matraques télescopiques (qui tiennent dans une poche de blouson), grenades lacrymogènes, coups de poing américains, gants plombés ...

Ils peuvent bénéficier aussi du renfort des groupes de choc employés par des sociétés de sécurité ; ainsi le Groupe Onze, agence que dirige le frère de Bernard Courcelle, Nicolas, et qui fournit des mercenaires aux dirigeants africains, apporterait parfois une force d'appoint efficace.

Mais le D.P.S. n'est pas seulement une armée parallèle, c'est aussi une deuxième police, avec son système de renseignements, de prises de vue et de fichage, (aidé par certains ex-R.G.), et ses U.M.I., unités mobiles d'intervention, équipées comme des C.R.S. et fonctionnant comme des brigades anti-émeutes. L'illusion avait été parfaite en 1996, à Monceau-les-Mines, lorsque

casquées, vêtues d'uniformes, munies de boucliers en polycarbonate et de bombes lacrymogènes, elles avaient chargé les manifestants antifascistes à l'occasion d'un meeting de Bruno Gollnisch.

En avril 1997, à Ostwald, à la fin de la grande manifestation antifasciste de Strasbourg, nouveau délit d'usurpation des fonctions de police : trois membres du D.P.S. se livrent à des interpellations illégales, avec vérification d'identité et fouille de voiture.

Du reste, jouer les faux policiers n'empêche nullement de s'attaquer aux vrais. Ainsi par exemple, en 96, Bruno Gollnisch décide, au sortir d'un meeting salle Wagram à Paris, d'aller déposer une gerbe sur la tombe du Soldat Inconnu, place de l'Etoile ; deux policiers s'interposent, deux « D.P.S. » leur tombent dessus. Autre voie de fait, la même année : deux hommes du D.P.S. agressent à coups de couteaux un policier antillais, lors d'un contrôle routier, à Nanterre.

Il serait long d'énumérer toutes les brutalités exercées contre des grévistes, des journalistes, des militants politiques, des défenseurs des droits de l'homme ainsi que les violences racistes et homophobes. Rappelons pourtant que l'un des complices de l'assassinat de Brahim Bouaram - le jeune marocain jeté à la Seine lors du défilé du FN le 1er Mai 1995 - avait relaté, lors de son procès, qu'on lui avait demandé de faire disparaître toute trace de son appartenance au Département Protection Sécurité du Front National.

Extraits de l'audition de J.L. Arajol et S. Thilique, responsables syndicaux du S.G.P. (Syndicat Général de la Police) devant la commission d'enquête

M. Jean-Louis ARAJOL (JL A) : Nous avons demandé, nous, qu'une enquête soit menée sur le DPS. On nous a répondu que la direction centrale des renseignements généraux diligentait une enquête.

M. Robert GAÏA : Sur ordre du ministre de l'intérieur ?

JL A : Je pense que lorsqu'un directeur ordonne une enquête à la direction centrale des renseignements généraux, il ne le fait pas sans l'aval du ministre de l'intérieur : cela va de soi ! Après, malgré nos relances, nous n'avons été tenus au courant de rien !

M. le Président : Vous n'avez jamais vu le rapport ?

JL A : Jamais : pas une ligne, pas une trace ...

M. Serge THILIQUE (S T) : Monsieur le Président, je souhaiterais préciser un point qui me semble important. Tout à l'heure, Mme Geneviève Perrin-Gaillard a posé une question sur d'éventuelles connivences à un haut niveau. Sans parler de connivences, nous disions qu'il était déjà difficile pour nous, même en qualité de syndicalistes, de dénoncer certaines pratiques, mais il faut savoir que lorsque nous le faisons, nous avons l'impression de ne pas être suivis. Par exemple, lorsque le Front National de la Police s'est présenté aux élections professionnelles en 1995, nous avons, à l'époque, interpellé le ministre

pour dire que nous ne comprenions pas qu'un syndicat, contrairement aux textes en vigueur, puisse se présenter sous le sigle d'un parti politique: rien n'a été fait ! Pourtant, il était simple pour le ministre de dire aux intéressés qu'ils n'avaient pas le droit de se présenter sous ce sigle et qu'ils devaient en choisir un autre... Bref, rien n'a été fait, en dépit de toute notre insistance et il a fallu que nous allions nous-mêmes devant les tribunaux pour faire en sorte que les choses bougent.

JL A : J'ajouterai que, lors des dernières élections, (...) nous avons très vite pris conscience, sur la base d'estimations, que nous allions institutionnaliser l'extrême-droite dans les instances paritaires de la police nationale. Je suis intervenu en demandant une audience personnelle à M. le ministre de l'intérieur. (...) Rien n'y a fait ! Le système de scrutin a été mis en place tel quel alors qu'on aurait pu appliquer différemment la Loi Perben et, aujourd'hui, l'extrême-droite siège dans un bon nombre d'instances paritaires départementales et nationales au CTPC (Comité technique paritaire central) et au comité technique paritaire ministériel, alors que nous aurions parfaitement pu épargner ce genre d'épreuves à la police nationale.

M. Jean-Pierre BLAZY : Lorsque vous dites l'extrême-droite, vous voulez parler de la FPIP, mais elle existait déjà ...

JL A : Elle ne siégeait pas au sein du comité paritaire central et ministériel, alors qu'aujourd'hui, bon nombre de ses représentants siègent dans les instances paritaires ce qui signifie qu'ils ont des jours de détachement et qu'ils sont reconnus institutionnellement !

Et je regrette que cela se soit fait sous le ministère de M. Jean-Pierre Chevènement, malgré nos recommandations.

Mme Yvette BENAYOUN-NAKACHE : Quel est le comportement de ces personnes dans le cadre de la commission paritaire ?

JL A : Un comportement odieux, hautain. Lors d'une des dernières instances paritaires nationales, au cours de laquelle a été abordée la question des emplois-jeunes, dont vous savez ce que j'en pense - j'estime que c'est faire une police au rabais, qu'il est même dangereux pour les jeunes concernés de se retrouver au bout de six semaines, sans aucune formation, en possession d'une arme et qu'il aurait mieux valu les embaucher au titre de policiers nationaux- nous avons eu un débat. M. Philippe Bitauld a pris la parole pour dire que la police nationale était méconnaissable aujourd'hui, qu'on la tirait par le bas, que les nouveaux arrivés étaient tous des beurs, etc. (...)

Ce représentant syndical a un comportement hautain (...). Il est là, il siège comme tout un chacun, il interpelle le directeur général et le directeur de l'administration et fait des interventions à caractère beaucoup plus politique que syndical.

Enfin, monsieur le Président, il me paraît important, par rapport au DPS, de souligner que, suite à notre action, M. Nicolas Courcelle, frère de M. Bernard Courcelle, a téléphoné, en personne, à mon adjoint, M. Frédéric Lagache et l'a menacé, ce qui nous avait amenés à rédiger, à l'époque, un communiqué de presse.

Finalement, la commission d'enquête parlementaire, qui avait eu bien du mal à se constituer, a rendu ses conclusions le 26 mai dernier. Pour

elle, les agissements actuels du D.P.S. ne permettent plus d'engager contre lui une procédure de dissolution.

Elle déplore, par contre, ce qu'on pourrait appeler l'inertie de la justice à l'égard de ses diverses exactions, et la rareté des peines qui lui sont infligées. Elle exhorte les procureurs de la République à engager plus souvent des poursuites, et les magistrats du parquet à prononcer des sanctions plus sévères.

Le rapport s'achève sur le thème de la prescription : c'est en 96 ou 97, tout de suite après l'affaire de Montceau-les-Mines ou de l'agression des Champs Elysées qu'il aurait fallu interdire le D.P.S.. Une telle mesure aurait alors constitué « un sursaut républicain salutaire ». Aujourd'hui par contre, avec un FN divisé, un D.P.S. « dédoublé et secoué par une crise grave », elle n'est plus d'actualité....

Congrès de SUD PTT

Le Congrès fédéral de SUD PTT se tenait du 15 au 19 novembre au Cap d'Agde ; dans son projet de résolution interprofessionnelle, un paragraphe est consacré à « combattre l'extrême droite et ses idées ». Après avoir expliqué que « le danger reste présent » et que « les effets de la lepénisation des esprits sont loin d'avoir disparu », la résolution indique que « SUD-PTT persistera dans son attitude de harcèlement contre l'extrême-droite en participant avec d'autres syndicats, les associations et partis aux manifestations et rassemblements organisés contre les partis et pseudo associations d'extrême droite » et que « SUD-PTT restera également vigilant face à des créations de syndicats estampillés FN (risques limités) et surtout face à d'éventuelles infiltrations de syndicats "traditionnels" ». Pour conclure, SUD-PTT se promet de dénoncer les discours et décisions qui feraient des concessions aux idées d'extrême droite, « quels qu'en soient les auteurs ».

Abonnement à ISA

Nom, Prénom (ou Syndicat) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

10 numéros (1 an) : 50 frs

Abonnement de soutien : 100 frs ou plus

Chèques à l'ordre d'ISA

Pour nous contacter

ISA BP 241-16 75765 Paris Cedex 16

FAX: 01 48 36 66 33

E-mail: isacom@worldnet.fr